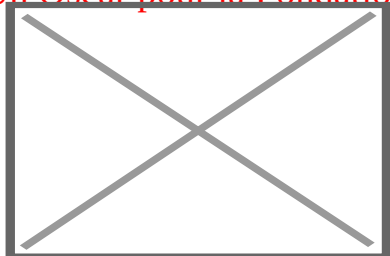


Legallais

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Distribution](#) / [Fedis](#)

Un Oscar pour la Fondation Legallais



La fondation d'entreprise Legallais a reçu l'Oscar du Nouveau Mécène lors

de la 28e cérémonie des Oscars du mécénat d'entreprise d'Admical, présidés par Mercedes Erra, fondatrice de l'agence de communication BETC et présidente exécutive d'Euro RSCG Worldwide et Jean-Michel Ribes, auteur et metteur en scène et directeur du Théâtre du Rond-Point. Cinq autres entreprises ont également été distinguées : la fondation Elle, Neuflyze OBC / Neuflyze Vie, Doublet, la fondation Mécène et Loire et la fondation Veolia Environnement. Association reconnue d'utilité publique, développant la pratique du mécénat d'entreprise en France depuis 1979 et représentant les acteurs du mécénat auprès des pouvoirs publics, des médias et des instances internationales, Admical a créé ces Oscars pour mettre en lumière les entreprises mécènes les plus innovantes, qui s'engagent pour l'intérêt général en apportant de vraies réponses, utiles et efficaces, à des problèmes de société.

Créée fin 2010, la fondation d'entreprise Legallais est née d'une volonté d'organiser et de renforcer les actions sociétales de Legallais. Elle s'est donnée pour vocation le soutien à la réalisation d'œuvres valorisant l'habitat social et la transmission des savoir-faire artisanaux dans les métiers du bâtiment, cœur d'activité de Legallais. Elle intervient également pour soutenir l'aide éducative au profit des milieux défavorisés et la protection de l'environnement.

A sa création, l'entreprise fondatrice s'est engagée sur une dotation de 200 000 euros répartis sur cinq années, soit 40 000 euros par an. Néanmoins, Legallais rajoute chaque année un versement et 2011, la fondation a ainsi bénéficié de plus de 100 000 euros de budget pour soutenir les œuvres de son choix (cf. encadré). Sa contribution peut revêtir plusieurs formes : dons financiers, matériels ou encore soutien à la réalisation de projets (communication, bénévolat, conférences...). « *La fondation Legallais est la première fondation d'entreprise créée en Basse-Normandie. Nous voulons montrer aux autres PME qu'elles peuvent elles-mêmes lancer une fondation* » explique Philippe Nanternoz, président de la Fondation Legallais.

Les projets soutenus en 2011

Parmi les projets soutenus en 2011 :

- Gérés (Groupe Energies Renouvelables Environnement et Solidarités) : financement de constructions de bâtiments solaires passifs dans l'Himalaya indien.
- Terre de vie, foyer-ferme d'Achalay au Pérou : accueil de jeunes de 4 à 18 ans en situation familiale critique (maltraitance, abus), éducation et apprentissage d'un métier.
- Solidarité Biélorussie Tchernobyl : chaque année des bénévoles de l'entreprise vendent les produits de fin de série de Legallais et reversent les fonds à la fondation pour les attribuer à l'association de leur choix. En

2011, ils ont choisi une association qui accueille chaque année les enfants biélorusses à Ouistreham, en bord de mer, près de Caen, pour une cure d'iode et de santé tout à fait bénéfique aux pathologies développées suite à l'accident de Tchernobyl.

- Adie Basse-Normandie : association spécialisée dans le microcrédit à laquelle la fondation Legallais a accordé des primes et des prêts d'honneur pour aider des artisans à s'installer.
- Habitat et Humanisme Manche et Calvados : aide à la réhabilitation de logements pour personnes en réinsertion.
- Terre de Liens Basse-Normandie : aide à l'achat de terres mises en location pour un agriculteur s'engageant à développer une agriculture biologique et mise en place d'un réseau de vente de paniers de légumes aux salariés.